

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

Décision n° 2025_03_ST

Objet : Convention de contrôle périodique, d'entretien et de réparation des hydrants

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 01/07/2021 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de signer tout document nécessaire à leur exécution y compris les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour le contrôle périodique, l'entretien et la réparation des hydrants,

Décide

Article 1^{er} :

Le maire est autorisé à signer la convention de contrôle périodique, d'entretien et de réparation des hydrants avec la société SAUR, 11 chemin de Bretagne, 92 130 Issy-les-Moulineaux.

Article 2 :

La convention est conclue :

- Sur la base de prestations unitaires pour les opérations de contrôle des hydrants s'élevant à 45 € l'unité d'hydrant par an pour 73 unités, soit 3 285 € HT (3942 € TTC)
- Sur la base d'un bordereau des prix pour les opérations de réparation des hydrants, remplacement ou création d'hydrants.

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est renouvelable par tacite reconduction trois (3) fois.

Il comprend une visite annuelle d'entretien et vérification de la totalité du parc d'hydrants ainsi que toute intervention commandée par bon de commande sur cette période.

Article 4 :

Les crédits sont et seront portés aux budgets des exercices 2025 et suivants.

Fait au Mesnil Saint Denis, le 16/01/2025

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le
et de la publication, le 22 JAN. 2025


Christophe BUHOT
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :


Christophe BUHOT
Maire

Mis en ligne le 22/01/2025 à 09h22

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-078-217803972-20250116-2025_03_ST-